

Modifications du PAG après la refonte 2015-2017

Nom	Localité	N/Réf.	Date
01 Mod. PAG Rue de la Ferme	Kockelscheuer	41C/011/2019	16.12.2019
02 Mod. PAG Grand-Rue (PAP Solarix)	Roeser	41C/012/2019	19.02.2020
03 Mod. PAG Centre Kierchepad	Livange	41C/009/2019	29.10.2020
04 Mod. PAG Parc Luxite	Kockelscheuer	41C/013/2020	30.04.2021
05 Mod. PAG ZAC Livange (Zone COM)	Livange	41C/014/2020	07.07.2021
06 Mod. PAG PAP-NQ en vigueur à abroger	Crauthem, Berchem, Bivange, Livange, Peppange	41C/015/2021	11.04.2022

Légende du plan d'aménagement général

- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:
- HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
 - MIX-1 zone mixte urbaine
 - MIX-2 zone mixte villageoise
 - MIX-3 zone mixte rurale
 - BEP zone de bâtiments et d'équipements publics
- Zones d'activités économiques communales:
- ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2
 - COM zone commerciale
 - SPE zone spéciale
 - GAR zone de gares ferroviaires et routières

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»

Utilisation	CS	CU	DL
max	0,24	0,39	9
min	0,15	0,24	5

délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones destinées à rester libres:

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PAR zone de parc public
- VER zone de verdure

Zones superposées

- zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»
- zone d'aménagement différé
- zone de servitude urbanisation

- E "cours d'eau"
- EV "écran vert"
- F "recul forêt"
- R "rétention"
- Pecol "parking écologique"
- EM "éléments verts à maintenir"

couloir pour projets ferroviaires

couloir pour projets routiers

couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

secteur protégé de type "environnement construit"

bâtiments à conserver

gabarit à conserver

monument à conserver

Zone de bruit

Plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)

Zones ou espaces définis en exécution de disposition légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives à l'aménagement du territoire

à la protection de la nature et des ressources naturelles

biotopes selon art. 17 loi PN (surface) - à titre indicatif et non-exhaustif

habitat d'espèces art. 17/21 loi PN (point) - à titre indicatif et non-exhaustif

espace potentiel approprié pour la réalisation des mesures CEF - à titre indicatif et non-exhaustif

à la protection des sites et monuments nationaux

aux réseaux d'infrastructures de transport national

à la gestion de l'eau

Fond de Plan


parcelle (PCN 2011)

bâtiments existants (PCN 2011)

bâtiments ajoutés (orthophoto 2013)

limite communale (PCN 2011)

limite section cadastrale (PCN 2011)



INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	01.08.2016	Modifications relatives dans le cadre de la procédure préalable le vote du Conseil Communal
B	01.09.2016	Modification de l'avis de la Commission d'Urbanisme et de l'avis de la Commission d'Urbanisme et de l'avis de la Commission d'Urbanisme
C	21.02.2017	Modifications issues de l'opinion de la Commission d'Urbanisme, de la Commission d'Urbanisme et de la Commission d'Urbanisme
D	22.07.2015	Version coordonnée du PAG suite aux modifications approuvées (03 - 05)
E	01.08.2022	Version coordonnée du PAG suite aux modifications approuvées (06)
F		
G		

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE ROESER

PROJET
PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - version coordonnée

PLAN
LOCALITE DE KOCKELSCHUEUR

BUREAU D'ÉTUDES
zimplan s.à r.l.
 Urbanisme & Aménagement du Territoire

DESIGNÉ PAR: ASR
 VÉRIFIÉ PAR: CS
 DATE: 02.11.2015
 FICHER: P:\VLP-SC\2014\20140524-ZP_PAG_PAP-GE_Roeser\02_Version coordonnée\PAG\PAG
 PLAN N°: 20140524-ZP_ROES_PAG_02D

FORMAT: DIN A4 (1189x841)
 ÉCHELLE: 1:2500
 0 50 100 m

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL